

**DEPARTEMENT**  
*Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération*  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2019**  
**Séance du 4 décembre 2019**

**N°52**

**Objet : Approbation des  
règlements de fonctionnement  
des structures petite enfance  
intercommunales**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLosi Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine  
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick  
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick  
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

**Etaient excusés :**

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie,	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 06/12/2019**

Application agréée E-tran.fr.com

99\_DE-04-20067437-20191204-62\_04122019

**Monsieur Benoît CAZERES, rapporteur, expose ce qui suit :**

La compétence additionnelle enfance/petite enfance a été définie dans les statuts modifiés de Provence Alpes Agglomération, approuvés par la délibération N°1 de la séance du conseil d'agglomération du 14 novembre 2018.

A ce titre, Provence Alpes Agglomération exerce la gestion d'Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants.

Chaque crèche rédige et transmet aux familles un règlement de fonctionnement. Ce document est évolutif, en fonction notamment des changements de réglementation.

La CAF du 04 soutient financièrement les Etablissements d'Accueil de Jeunes enfants au moyen de la PSU (Prestation de Service Unique). En 2019, une nouvelle convention d'objectifs et de financement a été signée par PAA et la CAF, incluant :

- Une augmentation des participations familiales
- L'application d'un bonus « mixité sociale »
- L'application d'un bonus « inclusion handicap »

Les modifications des tarifs pour les familles des enfants accueillis au sein des EAJE doivent être notifiées dans les règlements de fonctionnement, entraînant la modification de ces documents.

Les règlements de fonctionnement doivent être approuvés par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Ainsi, il vous est proposé pour approbation les règlements de fonctionnement joints, concernant :

- La crèche multi-accueil de Moustiers-Ste-Marie « Les Petits Santons »
- La crèche multi-accueil de Mallemoisson « Les Gar'nements »
- La crèche multi-accueil de Digne-les-Bains « Les Premiers Pas »
- La structure de socialisation « Le P'tit Jardin »
- La micro crèche de Beynes « Bédunia »

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 06/12/2019

provence-alpes.fr